

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 17 (1960)

Heft: [4]

Rubrik: Enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports

En marge d'un Jubilé

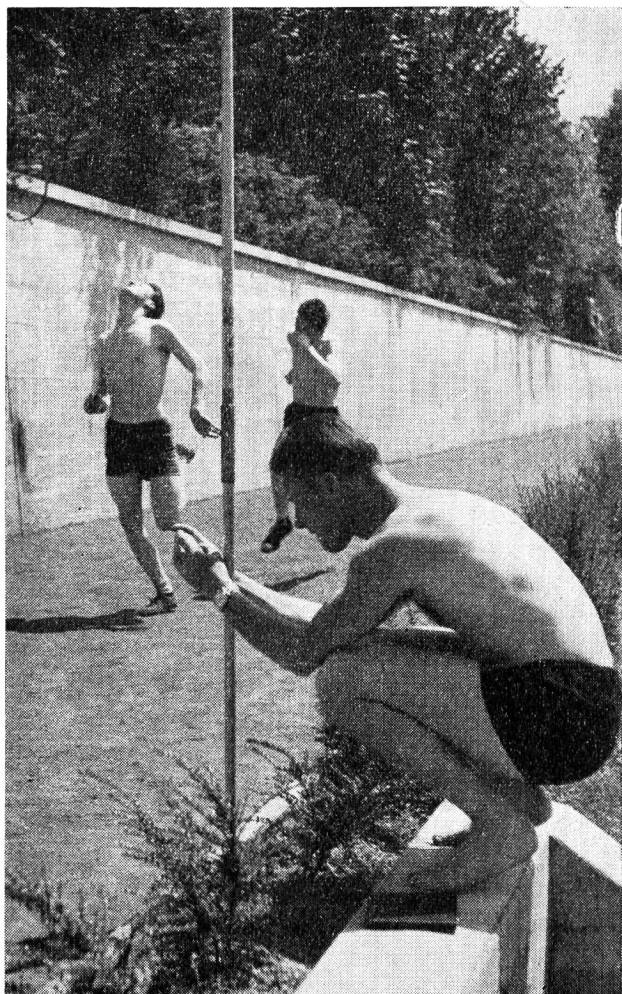
« 50 ans d'instruction préparatoire »

Le mercredi 15 juin 1960, l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport célébrera le jubilé de l'instruction préparatoire ou si vous préférez de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports.

Monsieur le Conseiller fédéral Paul Chaudet, chef du Département militaire fédéral et son premier collaborateur, Monsieur le Directeur Arnold Kaech nous feront, bien sûr, l'honneur d'assister aux diverses phases de cette manifestation que prépare, avec beaucoup de zèle l'actuel chef du service EPGs. Monsieur Willy Rätz.

Cinquante ans d'efforts et de lutte en faveur de l'éducation physique de notre jeunesse postscolaire tel est l'objet de l'étude captivante de Monsieur Louis Burgener qui sera publiée à cette occasion.

Nous avons eu le plaisir de prendre connaissance des quelque 150 pages du manuscrit de M. Burgener et c'est avec non moins de plaisir que nous avons pu grâce aux documents mentionnés par l'auteur suivre l'évolution de cette institution aujourd'hui entrée dans les mœurs de notre population.



Les trois étapes essentielles de cette évolution y sont retracées avec une concision et une clarté telles que cet ouvrage se lit comme un roman. Il y a tout d'abord l'époque de l'instruction prémilitaire de 1874 à 1909, puis la nouvelle loi sur l'organisation militaire et l'instruction préparatoire de 1910 à 1928, suivie de la gymnastique préparatoire de 1928 à 1940.

Ce fut ensuite l'essai de revision et la mise sur pied de la nouvelle ordonnance fédérale tendant à rendre obligatoire la gymnastique postscolaire. Le rejet inattendu, par le peuple, de la nouvelle ordonnance pose aux responsables un problème nouveau et donne naissance à l'ordonnance encourageant la gymnastique et les sports du 7 janvier 1941 qui sert encore de base actuellement à l'éducation physique de nos adolescents. L'ouvrage de Monsieur Burgener sera, grâce à la richesse de sa documentation, une source inépuisable à laquelle tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la gymnastique et des sports dans notre pays pourront puiser les renseignements qui pourraient leur être utiles.

En conclusion de son étude, Monsieur Burgener fait quelques suggestions susceptibles d'intensifier le développement de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports au cours des années à venir. Les voici très brièvement énumérées, avec l'espoir de pouvoir les développer dans un prochain numéro de notre revue.

1. Intensification des cours à option « alpinisme d'été ».
2. Sport et gymnastique pour apprentis.
3. Intensification de la prospection et du « plainning » dans les associations sportives spécialisées (experts externes).
4. Prospection auprès des sociétés et associations non sportives (culturelles et religieuses).
5. Améliorer l'information dans les groupements de jeunesse non sportifs (théâtre, échecs, etc.).
6. Examen et cours de natation, gratuits, dans toutes les plages et piscines.
7. Idem pour le ski dans toutes les écoles suisses de ski.
8. Ouverture des stades et terrains d'entraînement au grand public (stades aux portes ouvertes).
9. Introduction progressive de l'éducation physique postscolaire de la jeune fille (prêt de matériel pour cours à option — modification en conséquence de la loi fédérale — essais).

* * *

Signalons, en outre, que Monsieur Burgener est également l'auteur d'un autre ouvrage en 2 volumes intitulé « La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse » préfacé par le général Henri Guisan. Il s'agit du résultat de nombreuses années de recherches de textes et de documents desquels ressortent les efforts entrepris de 1910 à 1960 par la Confédération suisse, pour favoriser le développement de la gymnastique et des sports.

Les ouvrages de Monsieur Burgener sont en vente à la bibliothèque de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

F. P.